

Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées 2012-2016

Document de synthèse

SOMMAIRE

Préambule : la méthode choisie **PAGE 4**

L'information comme premier accompagnement **PAGE 5**

Coordonner et structurer l'action face au handicap **PAGE 6**

Un accompagnement tout au long de la vie **PAGE 8**

Un accompagnement pour tous **PAGE 10**

Volonté d'assurer le suivi du schéma **PAGE 11**

Le 21 juin dernier, notre assemblée départementale a adopté son troisième Schéma départemental en faveur des personnes handicapées. C'est à travers lui que nous allons poursuivre, pour la période 2012-2016, la dynamique engagée depuis cinq ans pour une meilleure qualité de vie des personnes handicapées.

Dans notre Département engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, nous avons à cœur de réaliser l'idéal d'égalité inscrit dans la loi du 11 février 2005. Cette loi dite pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous a amené à prendre en compte la continuité du parcours de la personne handicapée au travers des âges de la vie. De l'enfance et l'adolescence, puis de l'âge adulte à la vieillesse, nous déployons ainsi nos politiques selon quatre axes :

- Assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels ;
- Structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées ;
- Mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions ;
- Développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Le Schéma qui suit résulte d'une large concertation avec les acteurs du champ du handicap. Les représentants associatifs et les partenaires locaux nous ont aidé à dégager des propositions d'actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. C'est pour moi l'occasion de saluer la concertation remarquable entre le Conseil général, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'Etat (DRIHL, DRIEA, DIRECCTE, DDCS) et l'Education Nationale. C'est elle qui a permis de s'accorder sur un plan d'actions partagé, mais aussi sur des engagements réciproques et mobilisateurs.

Un Comité de suivi présidé par Pierre Laporte, Vice-président en charge de l'autonomie, veillera chaque année à la réalisation des objectifs fixés par le schéma, et décidera des mesures stratégiques à privilégier au vu de l'évolution de sa mise en œuvre.

Je tiens à remercier, avec lui, tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Schéma. Après l'élaboration, souhaitons que la mise en œuvre facilite la vie quotidienne des personnes handicapées, et permettent à celles-ci d'accéder pleinement à l'exercice de leur citoyenneté.

STÉPHANE TROUSSEL, Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Préambule : la méthode choisie

Le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé au début de l'année 2011 le renouvellement du Schéma en faveur des personnes handicapées pour la période 2012-2016 et a ainsi souhaité réaffirmer sa volonté de développer les réponses les plus adaptées aux besoins des personnes handicapées.

Cette démarche s'est appuyée notamment sur les différents travaux menés durant l'année 2009 et 2010 autour des problématiques de l'enfance et l'adolescence handicapées et sur plusieurs enquêtes et études : l'action des villes du département en faveur du handicap (18 villes répondantes) ; le vieillissement des personnes handicapées accueillies en établissement (70% des structures ont répondu à cette enquête), les solutions innovantes ou spécifiques en faveur des personnes handicapées psychiques et des personnes cérébrolésées, et enfin une enquête sociologique menée auprès des personnes polyhandicapées et leur entourage.

Une présentation des résultats du diagnostic à l'ensemble des acteurs du champ du handicap (associations gestionnaires d'équipement, associations représentatives des personnes handicapées, services municipaux et départementaux, Délégation territoriale de l'agence régionale de santé, Inspection académique, Services de l'Etat...) a eu lieu le 23 septembre 2011, à la Bourse du travail à Bobigny.

L'organisation des Assises départementales du Handicap en octobre 2011 a constitué un moment fort d'échanges entre partenaires et a débouché sur des propositions d'actions. Plus de 120 participants sont ainsi venus débattre autour de 7 thématiques : l'accompagnement de la personne polyhandicapée ; l'accessibilité de la chaîne de déplacement ; le handicap, le sport, les loisirs et la culture ; la continuité du parcours professionnel ; la coordination des acteurs au service de la personne ; l'évolution de l'offre en établissements et services ; et le rapprochement des acteurs du handicap et de la gérontologie. Cette phase de travail s'est clôturée par la présentation aux acteurs des résultats des Assises le 7 novembre 2011 dans les locaux du Conseil général. En application du décret du 14 juin 2011, le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), les acteurs du handicap et les représentants d'usagers ont été consultés le 22 novembre 2011 pour avis sur le projet de Schéma. Le 12 décembre 2011, le Département a présenté les propositions d'actions à l'ensemble des acteurs du champ du handicap réunis à la Bourse du travail de Bobigny.

La Commission de coordination des politiques de santé de l'Agence Régionale de Santé a été consultée, conformément au décret du 31 mars 2010, le 27 mars 2012, puis la Conférence de territoire du Département de la Seine-Saint-Denis, le 13 avril 2012.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a adopté le troisième schéma départemental en faveur des personnes handicapées le 21 juin 2012.

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« Il y avait une réelle possibilité de prise de parole, des échanges intéressants et divers. Les éléments dont nous avons débattu ont été pris en compte dans le Schéma »

M^{me} KOUASSIVI, coordinatrice de la mission handicap de la ville d'Aulnay-sous-Bois

« Nous avons été un partenaire de l'élaboration de ce Schéma et nous souhaitons continuer à participer à sa mise en œuvre »

M. JEAN-PAUL LE BRONNEC, président UNAFAM93

L'information comme premier accompagnement

MIEUX INFORMER LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LES FAMILLES

L'information constituant une ressource majeure pour les personnes handicapées, leur famille et entourage, il s'agit de la développer et l'améliorer en proposant une information claire, adaptée aux besoins et simple d'accès notamment à travers le site internet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le Schéma départemental prévoit l'organisation de **réunions collectives à l'attention des personnes handicapées** en particulier sur l'accès aux droits, ainsi que le développement de **permanences** assurées par les associations dans les locaux de la MDPH.

De même, un recensement des divers dispositifs ou structures dans le domaine de la culture en faveur des personnes handicapées, une fois terminé, permettra la diffusion de ces informations à travers l'édition d'un **guide départemental**.

ORGANISER LA CONCERTATION ENTRE PROFESSIONNELS

Une prise en charge efficace des personnes handicapées demande une articulation étroite et une connaissance mutuelle entre les différents partenaires agissant dans le secteur.

Pour améliorer cette collaboration, le schéma départemental prévoit la mise en place d'outils visant à assurer le partage des informations entre acteurs de l'accompagnement des personnes handicapées.

- Rencontres techniques et thématiques plusieurs fois par an.
- Edition d'une newsletter trimestrielle à destination des acteurs de l'aide aux personnes handicapées

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« Il y a énormément d'initiatives qui se sont développées pour une intégration des personnes handicapées ces dernières années, mais il existe encore un manque de communication autour des activités proposées »

M^{me} BERTHEREAU, chargée de projets culturels au Conseil général de la Seine-Saint-Denis

« La formation et l'information des professionnels et de la population sur ces maladies difficiles à comprendre, comme le handicap psychique, doivent aider à les déstigmatiser »

M. JEAN-PAUL LE BRONNEC, président de l'UNAFAM 93

« Des réunions régulières rassemblant les divers acteurs doivent avoir lieu. Ces réunions devront porter sur des problèmes concrets et apporter des solutions aux acteurs de terrain »

M^{me} BERTHEREAU, chargée de projets culturels au Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Coordonner et structurer l'action face au handicap

Il s'agit de mettre en œuvre les moyens favorisant la coordination des professionnels du champ du handicap afin de répondre au mieux aux besoins exprimés.

La coordination s'entend ici à deux niveaux :

Une **coordination territoriale des acteurs**

favorisant les partenariats entre les professionnels du secteur médico-social, culturel, sportif ou de loisirs par exemple, pour un accompagnement de qualité ; Une **coordination institutionnelle** (Conseil général, Agence Régionale de Santé, services déconcentrés de l'Etat, organismes de Sécurité sociale, organismes du service public de l'emploi, villes, etc.) **s'appuyant sur un pilotage conjoint des politiques du handicap conduites par chacune des institutions** dans différents domaines (accessibilité, logement, emploi, l'accompagnement médico-social, sanitaire, et scolaire).

DE NOUVEAUX PARTENARIATS

La Seine-Saint-Denis a vu, au cours des dernières années, se développer des initiatives en faveur des personnes handicapées dans les domaines des loisirs, du sport ou de la culture : formation/sensibilisation des professionnels, soutien aux associations handisport et sport adapté...

Pour que cette offre d'activités leur soit accessible, il faudra au cours des années à venir la structurer, la développer, et la faire connaître. Le développement de cette offre passe par la poursuite des formations/sensibilisations auprès des animateurs culturels, sportifs et des encadrants d'accueil collectifs,

par l'organisation d'activités communes entre les établissements accueillant les personnes handicapées et les services sportifs ou culturels par exemple, le partage des équipements et des expériences...

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

L'accessibilité, qu'elle soit celle des lieux publics, celle des moyens de transport ou celle des logements, reste un enjeu fort dans le schéma. Il est donc proposé d'animer un réseau d'échanges, de concertation, de partage des bonnes pratiques sur l'accessibilité de la chaîne de déplacement.

Concernant l'offre de logement, le Schéma s'engage à améliorer et structurer l'offre de logements adaptés et adaptables, par la réalisation notamment d'un état des lieux de l'offre, des outils de recensement et des pratiques.

Afin d'anticiper et d'éviter les ruptures de parcours, notamment suite à une hospitalisation, et pour faire face à des situations difficiles, le schéma départemental encourage le développement des échanges entre les secteurs sanitaire et médico-social sur des problématiques qui leur sont communes (dépistages, bilans, évaluations, accompagnement, parcours de soins, etc.), à travers des rencontres d'échanges de pratiques, des stages d'immersion, des visites d'équipes au sein des établissements médico-sociaux...

Cette démarche doit permettre de mieux prendre en compte les parcours de vie des personnes handicapées et d'adapter l'offre de réponses.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

La promotion des pratiques de bienveillance et la prévention de la maltraitance envers les populations vulnérables représentent des enjeux de société et de solidarité portés par les Schémas départementaux en faveur des personnes âgées et handicapées et l'Agenda 21 du Département.

Ces enjeux mobilisent l'ensemble des acteurs (Département, ARS, Justice, Psychiatrie de secteur, CNAV, CRAMIF, UDCCAS, Ordre des médecins, services de Police, Représentants des personnes âgées ou handicapées,...).

Le développement du dispositif départemental de prévention de la maltraitance doit permettre de mieux appréhender les situations difficiles, par la sensibilisation des professionnels dans le cadre des formations proposées par les services de la Direction de la Population Agée et des Personnes Handicapées (DPAPH du Conseil Général) aux communes, par l'animation d'une cellule interinstitutionnelle et départementale de prévention de la maltraitance et la mise en place de cellules locales interinstitutionnelles d'analyse, de traitement et de suivi de situations de maltraitance.

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« **La mise en place d'une politique culturelle ou sportive n'a pas de sens sans un soutien des aidants à ces dernières. Il faut créer des ponts entre ces deux mondes** »

MME BERTHEREAU, chargée de projets culturels au Conseil général de la Seine-Saint-Denis

« **L'articulation des domaines sanitaire et médico social est fondamentale pour assurer la prise en charge continue des personnes handicapées** »

MME FORET, Présidente de l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

« **Si de nombreuses actions sont conduites sur le handicap psychique, il manque encore une véritable politique de santé mentale dans le département. Une instance de pilotage au niveau départemental est nécessaire** »

GROUPE DE TRAVAIL, « Personnes en situation de handicap psychique » du 16 septembre 2011

Un accompagnement tout au long de la vie

Il s'agit de mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la fluidité des parcours, en favorisant l'expression et la formulation du projet de vie de la personne handicapée, en soutenant les aidants familiaux et en adaptant les dispositifs notamment pour les personnes handicapées vieillissantes.

Il s'agit de mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la fluidité des parcours, en favorisant l'expression et la formulation du projet de vie de la personne handicapée, en soutenant les aidants familiaux et en adaptant les dispositifs notamment pour les personnes handicapées vieillissantes.

individualisé, informations collectives, outils de communications, portes ouvertes, etc.
La réalisation du projet de vie de la personne handicapée nécessite également que celle-ci puisse disposer d'un logement autonome. Il s'agit de proposer des solutions de logements permanents ou de transition, avec la possibilité de bénéficier d'un accompagnement médico-social.

POUR UN PROJET DE VIE LIBREMENT DÉTERMINÉ

Dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap et de répondre à leurs projets de vie, un renforcement de l'accompagnement des jeunes handicapés à leur sortie des unités locales d'insertion scolaire (ULIS) est nécessaire.

La promotion de modes de travail adaptés, tel que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), s'inscrit également dans cette perspective. Pour cela, le schéma prévoit un accompagnement renforcé vers ces établissements : accompagnement

SOUTENIR LES AIDANTS

Les aidants, qu'ils soient familiaux ou professionnels, font face à des situations complexes et peuvent avoir besoin d'un soutien extérieur. Ainsi, il est prévu que soient mis en place un accompagnement personnalisé (par le biais des relais des aidants) et le développement de groupes de parole. L'expérimentation d'un dispositif d'interlocuteur unique porté par une institution volontaire, chargé de faire le lien entre la personne et les acteurs, y contribue également.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

Pour mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes, une adaptation des compétences des équipes intervenant auprès de ces personnes est nécessaire. Les problématiques liées à la gérontologie étant spécifiques, le schéma prévoit une formation destinée aux professionnels.

Une attention particulière est portée à ce que les personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile puissent bénéficier d'un accès à des soins adaptés à leur vieillissement.

L'organisation de rencontres thématiques sur le vieillissement des personnes handicapées, associant les acteurs de la gérontologie et du handicap, a pour objectif de permettre un échange des bonnes pratiques entre ceux-ci.

Aujourd'hui en Seine-Saint-Denis, 34% des allocataires de l'Allocation adulte handicapé sont âgés de plus de 50 ans.

DÉVELOPPER L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial est un dispositif alternatif entre le tout domicile et le tout établissement. Il s'adresse aussi bien aux personnes handicapées qu'aux personnes âgées. Il offre un accompagnement individualisé aux personnes en manque d'autonomie et son objectif, au niveau national, s'inscrit dans la proximité. Le Département s'attache, afin d'assurer au mieux la qualité de ce type d'accueil, à développer une offre de formation adaptée aux besoins des accueillants familiaux, et à organiser des groupes de parole destinés à recueillir les expériences, ou échanger avec d'autres accueillants familiaux...

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« Il serait utile de favoriser la création d'espaces dédiés aux familles dans les structures médico-sociales, de développer des groupes de parole dédiés, d'accompagner les familles, du besoin de solution de soutien et de répit »

GRUPE DE TRAVAIL, « Personnes cérébrolésées et traumatisées crâniennes » du 16 septembre 2011 et « le rapprochement des acteurs du handicap et de la gérontologie » du 21 octobre 2011

« Des rapprochements sont possibles et souhaitables entre les acteurs du handicap et de la gérontologie, à travers l'organisation de formations communes, de stages d'immersion... »

GRUPE DE TRAVAIL, « le rapprochement des acteurs du handicap et de la gérontologie » du 21 octobre 2011

Un accompagnement pour tous

Le respect du parcours de vie de la personne handicapée reste une priorité départementale. Ceci implique des solutions multiples en fonction à la fois de la nature du handicap, de l'âge de la personne, et de son choix de vie en établissement ou à domicile. Il s'agit donc de développer une offre de services diversifiée, complémentaire et de qualité, afin de **répondre aux besoins de la petite enfance handicapée, aux défis de la scolarisation des élèves handicapés et aux besoins des adultes handicapés.**

ACCOMPAGNER LES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Améliorer l'accompagnement du jeune enfant handicapé représente un enjeu important du schéma en favorisant l'accès au dépistage du handicap, l'accès aux modes de garde et aux activités de loisirs.

La mise en place de structures de dépistage des handicaps sur l'ensemble du territoire est l'une des priorités établies dans le schéma. Ainsi, le besoin de créer **dans le Nord-est du département un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) est identifié**, afin que l'ensemble des habitants du département puissent disposer d'une offre de proximité répondant aux besoins de leurs enfants. De même, l'offre en centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) est à développer.

L'intégration dans un établissement ordinaire est également considérée comme une solution à privilégier. Pour cela, il est nécessaire que les encadrants (en crèche ou en école) soient formés aux diverses problématiques liées au handicap, ce qui passe par des partenariats entre les secteurs pédopsychiatrique, médico-social et scolaire.

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« Le développement de nouvelles alternatives de prise en charge est une nécessité pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées »

MME FORET, Présidente de l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

« Des solutions intermédiaires, entre le domicile et l'établissement sont à imaginer, même si elles sont difficiles à organiser. Il faut imaginer des solutions capables d'aller vers un logement autonome accompagné, avec l'idée de résidences d'accueil pour les personnes handicapées psychiques par exemple »

GROUPE DE TRAVAIL « la qualité de l'offre en établissements et services » du 20 octobre 2011

UNE INTÉGRATION SCOLAIRE POUR LES JEUNES HANDICAPÉS

La scolarisation des élèves passe par la poursuite de la formation des professionnels de l'Education nationale. Ce dispositif doit être axé sur le principe de la formation continue, avec pour objectif de permettre aux personnels concernés par l'accueil des élèves handicapés, de disposer d'une meilleure connaissance des problématiques liées aux situations de handicap. Cette action de formation vise également à **harmoniser et promouvoir les bonnes pratiques pour faciliter l'intégration scolaire des jeunes handicapés.**

Pour améliorer les possibilités de scolarisation des élèves autistes ou présentant des troubles envahissant du développement, le schéma départemental prévoit la mise en place d'un dispositif spécifique et adapté autour de petits groupes. Ceci permettra de répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque enfant.

DIVERSIFIER ET DÉVELOPPER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

L'offre d'accueil temporaire et séquentiel à destination des enfants handicapés est aujourd'hui à développer. Or, il s'agit de solutions de plus en plus demandées et répondant au plus près aux besoins des personnes et de leurs familles. Pour y répondre, le Conseil général et l'Agence Régionale de Santé s'attachent à soutenir la création de places d'accueil temporaire ou séquentiel.

Pour améliorer la prise en charge des personnes handicapées, le développement de l'offre en structures et services est poursuivi dans la continuité du précédent schéma, et le Conseil général ainsi que l'Agence Régionale de Santé veilleront à privilégier des solutions innovantes.

80 places de SAVS supplémentaires et 280 places de SAMSAH ont été autorisées depuis 2008.

SOUTENIR L'AIDE À DOMICILE

De manière générale, les besoins des personnes handicapées vivant à domicile sont analysés afin que soient mis en place des services adéquats. Une mutualisation des moyens engagés dans l'aide à domicile est également envisagée afin que l'offre actuelle puisse couvrir de manière égale l'ensemble du département.

Un soutien en direction des intervenants à domicile est mis en place. Ce dernier aura en particulier pour but de prévenir l'épuisement que peuvent ressentir ces professionnels.

Dans ce cadre, des groupes animés par le Département sont proposés. Ils ont pour objectif l'échange de pratiques et d'expériences, afin de permettre aux intervenants à domicile de mieux gérer les situations médicales et sociales complexes qu'ils rencontrent au quotidien.

Volonté d'assurer le suivi du schéma

Le Département s'engage à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions à travers différentes instances de suivi dont l'une, annuelle, rassemblera très largement les acteurs de la politique départementale du handicap. Le Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (qui est chargé d'émettre des propositions sur les orientations de la politique du handicap) sera également consulté une fois par an sur la base des actions départementales réalisées dans l'année.

Des évaluations régulières des actions seront effectuées afin d'adapter l'action départementale à la réalité des besoins des personnes.

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS

« La volonté affichée d'assurer un suivi de l'exécution du schéma permet d'envisager sereinement les évolutions de la politique départementale du handicap »

MME FORET, Présidente de l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

Conseil général de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Population Agée et des Personnes handicapées
Service des personnes handicapées
93 006 Bobigny



www.seine-saint-denis.fr